

PARTICULIERS



SYNTHÈSE DES GARANTIES

START'Expat

SYNTHÈSE DES GARANTIES START'EXPAT

Garanties santé*

*En cas de maladie inopinée ou d'accident

PLAFOND GLOBAL ANNUEL	250 000 €
Hospitalisation médicale ou chirurgicale : - Frais de séjour, actes médicaux, consultations - Examens, analyses, médicaments - Frais de transport en ambulance liés à une hospitalisation prise en charge	100 % des frais réels
Chambre semi-privée	100 % des frais réels (jusqu'à 100 € par jour)
Consultations de médecins généralistes et spécialistes (sauf dentistes)	100 % des frais réels (jusqu'à 80 € par acte au-delà de 2 visites)
Pharmacie	Jusqu'à 3000 €
Frais d'analyses et de travaux de laboratoire, actes de radiologie, imagerie médicale (I.R.M.) et scanners, analyses, auxiliaires médicaux	100 % des frais réels
Soins dentaires occasionnés par un accident ou par une urgence dentaire (non consécutifs à un mauvais état préalable de la dentition ou des gencives)	Jusqu'à 350 €
Prothèses dentaires et autres prothèses (suite à accident caractérisé uniquement)	Jusqu'à 200 €
Optique : verres et monture (suite à accident caractérisé uniquement)	Jusqu'à 150 €

Garanties prévoyance

Capital décès	10 000 €
Capital Infirmité Permanente Totale	50 000 €

Garanties responsabilité civile

RESPONSABILITÉ CIVILE	
Plafond global de la garantie	4 000 000 € par événement
Franchise	80 € par événement
Dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis	4 000 000 € par événement
Dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	450 000 € par événement
Dommages au matériel confié dans le cadre d'un stage	12 000 € par événement
RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE À L'ÉTRANGER	
Plafond global de la garantie	100 000 € par événement
Franchise	80 € par événement

Garanties assistance / rapatriement

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT & RETOUR AU DOMICILE APRÈS RAPATRIEMENT	
Assistance et rapatriement : information médicale et recommandations d'urgence, contact médical, organisation et prise en charge du bénéficiaire, transport vers un établissement de soins à proximité ou rapatriement vers le pays d'origine	100 % des frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Prolongation de séjour de l'assuré ou d'un accompagnant bénéficiaire	Hôtel : 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours	Billet A/R + 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Retour sur le lieu de résidence après un rapatriement dans le pays d'origine	Billet retour
Retour anticipé en cas d'hospitalisation de plus de 10 jours d'un membre de la famille	Billet A/R (max. 1 / an / assuré)
Second avis médical	Aide à l'organisation
Assistance au retour au domicile après rapatriement (en France uniquement) : - Garde d'enfants, aide-ménagère, garde des animaux de compagnie (chiens/chats) - Confort hospitaliser : location de télévision	Voir conditions générales 10 heures / Transport + hébergement : 155 € 80 €
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Rapatriement du corps dans le pays d'origine	100 % des frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Frais de cercueil ou d'urne	2 000 €
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet A/R
Reconnaissance de corps et formalités de décès par des proches	2 billets A/R + 150 € / pers. / nuit (max. 2 nuits)
ASSISTANCE VOYAGE	
Avance d'une caution pénale	15 000 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 000 €
Frais de recherche et de secours en mer, en montagne et dans le désert	15 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre dans le lieu de résidence	Billet retour
Retour anticipé / transport en zone sécurisée en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	Billet retour ou billet A/R en zone sécurisée
Envoi de médicaments introuvables sur place, de dossiers ou de messages urgents...	Organisation et frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	- Informations démarches administratives - Avance de fonds jusqu'à 2 300 € - Prolongation de séjour : 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Incident de voyage : retard aérien entraînant une rupture de correspondance, pour des raisons techniques ou atmosphériques	Versement d'une indemnité forfaitaire de 300 €
Soutien psychologique : - En cas d'accident, agression ou tentative d'agression, décès d'un membre de la famille, attentat ou catastrophe naturelle - En cas d'agression de l'assuré avec dommages corporels - En cas de décès de l'assuré : consultations pour les ayants droit ou l'accompagnant	3 entretiens téléphoniques Consultation : 1 500 € Consultations : 3 000 € par événement
Accès à l'e-coffre-fort d'Europ Assistance « 1 2 3 classez » pendant votre contrat	Adhésion gratuite au site

Garanties bagages

Assurance vol, destruction totale ou partielle et perte de bagages pendant l'acheminement	2 000 € (franchise de 25 € par valise) limité à 50 % pour les objets précieux
Indemnité de retard de livraison de bagages à l'aéroport (>24 h)	300 €
Frais de reconstitution de documents d'identité	150 €

DÉFINITIONS

- **Maladie inopinée** : toute altération de santé, médicalement constatée, soudaine et imprévisible nécessitant une intervention chirurgicale ou un traitement médical ne pouvant attendre le retour ou le rapatriement dans le pays de résidence.
- **Accident** : atteinte corporelle non-intentionnelle de la part de l'adhérent et provenant exclusivement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure (entorse, fracture...).
- **Urgence dentaire** : toute atteinte infectieuse des racines dont l'absence de traitement sous 48 heures est susceptible d'entraîner des complications. Notre remboursement intervient après l'étude du rapport médical ou dentaire fourni par l'assuré.

CONTACTEZ-NOUS

Votre assurance santé vous répond

TÉL. : +33 1 44 20 48 77

E-MAIL : SALES@MSH-INTL.COM

SITE WEB : WWW.MSH-INTL.COM

FACEBOOK : [MSH](#)



DiotSiaci Group

en partenariat avec **Europ Assistance / Groupama Gan Vie**

MSH, société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros.
Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549.
MSH est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.